



Ref: CommHR/MB/sf 005-2016

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
de la France

Strasbourg, le 26 janvier 2016

Monsieur le Ministre,

Parmi les thèmes de la visite que j'ai effectuée en France en septembre 2014 figurait le respect des droits de l'homme des Roms migrants. A cette occasion, j'ai pu rencontrer des familles Roms vivant dans des conditions insalubres sur un terrain du 15^e arrondissement de Marseille, des responsables associatifs, les structures nationales des droits de l'homme, ainsi que des représentants de l'Etat, notamment le Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), afin de recueillir des informations sur la situation et les mesures mises en œuvre pour garantir le respect de ces droits.

Dans le rapport faisant suite à cette visite que j'ai publié en février 2015, j'ai noté l'édiction de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 visant à anticiper et accompagner les opérations d'évacuation, tout en déplorant des défaillances dans sa mise en œuvre et la persistance d'évacuations non assorties de solutions durables de relogement pour tous les occupants des terrains concernés. J'ai également demandé qu'il soit mis un terme à ces opérations parfois qualifiées « d'expulsions sèches ».

Cependant, les informations qui me sont parvenues font état du maintien d'un nombre élevé d'évacuations forcées en 2015, constituant pour la plupart des expulsions sèches. Selon le recensement effectué par la Ligue des droits de l'homme et le *European Roma Rights Centre*, 111 évacuations forcées ont été conduites au cours de l'année passée, concernant 11 128 Roms migrants. Seules 29 de ces évacuations forcées auraient donné lieu à des propositions de relogement. Ces nouveaux chiffres ne peuvent que susciter mon inquiétude car ces évacuations forcées, en particulier lorsqu'elles prennent la forme d'expulsions sèches, interrompent les parcours scolaires des enfants Roms, compromettent le suivi médical et fragilisent le maintien dans l'emploi.

En outre, comme je l'ai rappelé dans mon rapport de 2015, le Comité européen des droits sociaux a rendu une série de décisions concernant la France constatant plusieurs violations de la Charte sociale européenne concernant les droits sociaux des Roms. Dans ces décisions, le Comité a conclu notamment aux violations par la France du droit à un logement d'un niveau suffisant garanti par l'article 31 de la Charte sociale du fait des mauvaises conditions de logement, de l'application non satisfaisante de la législation en matière de prévention des expulsions, de l'insuffisance des mesures pour réduire le nombre de sans-abri et, de manière générale, des discriminations subies par les Roms en matière de logement. La Cour européenne des droits de l'homme a, pour sa part, également souligné la nécessité, en cas d'évacuations forcées de Roms ou de Gens du voyage, de leur fournir un relogement.

Je m'inquiète, par ailleurs, du climat d'antitsiganisme qui existe de longue date en France et dans lequel ces opérations sont menées. De nombreux actes et discours hostiles visant les Roms sont venus en attester au cours des derniers mois, à l'instar de la proposition de création d'une navette spéciale pour les Roms formulée par un syndicat de chauffeurs de bus de Montpellier, du délogement d'une famille Rom sous les insultes et les intimidations de riverains à Saint-Martin-d'Hères, ou encore des actes de vandalisme subis par le cirque Romanès lors de son séjour dans le XVI^e arrondissement de Paris.

Je demeure donc fortement préoccupé par l'état des droits de l'homme des Roms en France et vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer des mesures que vous entendez mettre en place afin d'en garantir le respect.

Désireux de continuer un dialogue constructif avec vous, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Nils Muižnieks